

SIAE des communes du BAS-LANGUEDOC

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



*Service de l'Adduction d'eau potable*



**Exercice  
2018**

SIAE des communes  
du Bas Languedoc  
2, Chemin de l'Infirmierie – BP15  
34 340 MARSEILLAN

# 1. CONTEXTE

## 1.1. Juridique

Conformément aux articles L. 2312-1, 3312-1 et 5211-36 du Code général des collectivités territoriales, à l'article 107 de la loi NOTRe et les nouvelles obligations issues de la LPFP sur le débat d'orientation budgétaire (II de l'article 13), le Débat d'Orientation Budgétaire doit être précédé de l'envoi aux élus d'un rapport d'orientation budgétaire ayant pour but de

- Présenter la collectivité
- Débattre sur les grandes orientations du budget primitif,
- Informer les élus sur la situation financière de la collectivité, notamment la dette, et sur les perspectives budgétaires,
- Présenter les actions mises en œuvre sur l'année et la programmation pluriannuelle d'investissement.

Le DOB est obligatoire et doit se tenir au maximum 2 mois avant le vote effectif du budget. Il n'a pas de caractère décisionnel mais fait l'objet d'une délibération. Le budget primitif du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du BAS-LANGUEDOC sera soumis au vote du Comité, lors de sa prochaine séance.

## 1.2. Le Syndicat

### 1.2.1. Description du Service

Le service de l'eau du Syndicat est géré en délégation de service public par un contrat d'affermage qui arrive à terme le 31/12/2021. La Société SUEZ assure la gestion du service de l'eau.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du BAS-LANGUEDOC est un Syndicat mixte à la carte avec :

- 2 compétences obligatoires, la production, et l'adduction
- 1 compétence facultative la distribution

Le Syndicat regroupe, donc, deux catégories de collectivités.

La première catégorie, dénommée les **RURAUX**, est constituée des collectivités où sont assurées la production, l'adduction et la distribution d'eau potable soit :

- BOUZIGUES
- GIGEAN
- LOUPIAN
- MARSEILLAN
- MIREVAL
- MONTBAZIN
- POUSSAN
- VIC-LA-GARDIOLE
- VILLEVEYRAC
- La Communauté d'Agglomération de Hérault Méditerranée pour les communes
  - MONTAGNAC
  - PINET

- VIAS
- Montpellier Méditerranée Métropole pour les communes
  - COURNONSEC
  - CURNONTERRAL
  - FABREGUES
  - LAVERUNE
  - MURVIEL-LES-MONTPELLIER
  - PIGNAN
  - SAINT-GEORGES-D'ORQUES
  - SAINT-JEAN-DE-VEDAS
  - SAUSSAN

La deuxième catégorie, dénommée les URBAINS, est constituée des collectivités où ne sont assurées que la production et l'adduction d'eau potable soit :

- La Communauté d'Agglomération de Hérault Méditerranée pour AGDE
- SETE
- MEZE
- Syndicat FRONTIGNAN /BALARUC-LES-BAINS/ BALARUC-LE-VIEUX

#### 1.2.2. Composition du Comité Syndical

Le Comité syndical est constitués de 50 délégués titulaires et 50 délégués suppléants

Le Bureau comprend 1 Président, 9 Vice-Présidents et 1 délégué titulaire

#### 1.2.3. Composition de la CAO

Le Président et 5 membres

#### 1.2.4. Composition de DSP

Le Président et 5 membres

#### 1.2.5. Composition de la Commission Consultative du Service Public de l'eau

Le Président, 5 membres du comité et 8 représentants de la société civile.

## 2. CHIFFRES CLES

### 2.1. Production, Distribution

Volumes [m <sup>3</sup> ]	2015	2016
Volume produit	17 998 310	18 410 015
Volume importé	-	-
Volume Fabrègues	1 827 157	1 643 024
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>19 825 467</b>	<b>20 053 039</b>
Vente en gros (urbains)	10 632 371	11 065 604
Volume vendu aux abonnés (ruraux)	5 234 650	5 626 517
<b>Volume total vendu</b>	<b>15 867 021</b>	<b>16 692 121</b>
Volumes non facturés	3 958 446	3 360 918

La consommation moyenne en m<sup>3</sup> par abonnement et par an est de : 132

### 2.2. Abonnés

Clients	2015	2016
Nombre de clients domestiques	41 928	40 673
Nombre de clients non domestiques	686	1 895
<b>Nombre total de clients</b>	<b>42 614</b>	<b>42 568</b>

#### Répartition des clients et primes fixes par commune

	Clients	Prime fixe
BOUZIGUES	1 078	1 130
COURNONSEC	1 328	1 394
COURNONTERRAL	2 528	2 748
FABREGUES	2 816	3 343
GIGEAN	2 528	2 869
LAVERUNE	1 279	1 366
LOUPIAN	1 207	1 402
MARSEILLAN	8 963	10 584
MIREVAL	1 332	1 410
MONTBAZIN	1 164	1 236
MONTAGNAC	2 066	2 311
MURVIEL-LES-MONTPELLIER	748	762
PIGNAN	2 741	3 120
PINET	834	932

POUSSAN	2 278	2 618
SAINT-GEORGES-D'ORQUES	2 200	2 801
SAINT-JEAN-DE-VEDAS	4 250	5 015
SAUSSAN	656	684
VIC-LA-GARDIOLE	916	2 169
VILLEVEYRAC	1 656	1 728
<b>Total des abonnés</b>	<b>42 568</b>	<b>49 622</b>

### 2.3. Longueur du réseau

	2015	2016
Linéaire du réseau hors branchements en km	775	786

### 2.4. Performance du réseau

	2015	2016
Rendement du réseau de distribution [%]	84,81 %	88,21 %
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	12,79	10,33
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	10,36	8,23

### 2.5. Indicateurs financiers

#### 2.5.1. Recettes d'exploitation 2016

En 2016, la recette d'exploitation du Syndicat résultant du prix du service d'alimentation en eau potable est de **3 983 183 €**.

Pour la partie exploitante, cette recette s'élève à **8 972 532 €**.

#### 2.5.2. Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

- Encours **32 989 726,31 €**
- Annuité **3 090 760,14 €**

#### Poids de la dette

La dette du Syndicat est de 32,98 M€ au 1er Janvier 2018 soit 164,95 € par habitant (calcul pour 200 000 habitants). Il nous faut 6,99 ans en 2018 pour rembourser nos emprunts avec notre épargne brute (plafond 12 ans).

**Des emprunts nouveaux emprunt seront nécessaires dans cette mandature.** Les investissements seront financés par l'autofinancement, les subventions et les emprunts.

## 2.6. Prix de l'eau

### 2.6.1. Le prix de l'eau Ruraux

#### Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	2016	2017
Part de l'exploitant	Abonnement ordinaire	38,3200	38,2600
Part Fixe [€ HT]	N° 1 (0 à 150 m3)	0,6495	0,6484
Tranches [€ HT/m3]	N° 2 (+ 150 m3)	0,8559	0,8544
Part de la collectivité	Abonnement ordinaire	32,6508	37,6508
Part Fixe [€ HT]	N° 1 (0 à 150 m3)	0,2671	0,3171
Tranches [€ HT/m3]	N° 2 (+ 150 m3)	0,6613	0,7113
Tiers [€/m3]	Agence de l'eau prélèvement	0,0789	0,08
	Contre Valeur pollution	0,29	0,29
TVA [%]		5,5	5,5

#### Composantes de la facture d'un usager de 120 m3

	2016	2017
Exploitant	116,26	116,06
Collectivité	64,70	75,70
<b>Sous Total Hors Taxes, Agence de l'eau et CVP</b>	<b>180,96</b>	<b>191,76</b>
Agence de l'eau prélèvement	9,46	9,60
Redevance pollution	34,80	34,80
<b>Sous Total HT</b>	<b>225,23</b>	<b>236,16</b>
TVA	12,38	12,99
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>237,61</b>	<b>249,15</b>

Prix du m3 pour un usager consommant 120 m3/an

en TTC :	2,07 €
en HT (collectivité+ fermier) :	1,59 €

## 2.6.2. Le prix de l'eau Ventes URBAINS

Evolution du tarif de l'eau et Composantes de la facture

2016		AGDE	SETE	SIAEP F/B	MEZE
Participation des Urbains au budget du Syndicat / à leur volume de pointe souscrit	Aux emprunts	786 233,25 €	416 549,15 €	348 215,19 €	85 351,99 €
	Frais de gestion	154 131,79 €	81 659,57 €	68 263,50 €	16 732,26 €
	<i>Total participation</i>	<i>940 365,04 €</i>	<i>498 208,72 €</i>	<i>416 478,69 €</i>	<i>102 084,25 €</i>
m3 facturés		5 021 391	2 107 112	3 077 344	859 757
Coût du m3		0,1873 €	0,2364 €	0,1353 €	0,1187 €
Surtaxe SBL		0,0586 €			
Coût du m3 part SBL		0,2459 €	0,2950 €	0,1939 €	0,1773 €
Surtaxe SUEZ		0,2876 €			
Coût du m3 (SBL – SUEZ)		0,5335 €	0,5826 €	0,4815 €	0,4649 €
Agence de l'Eau		0,0789 €			
Coût du m3 HT		0,6124 €	0,6615 €	0,5604 €	0,5438 €
TVA 5,5%		0,0337 €	0,0364 €	0,0308 €	0,0299 €
Coût du m3 TTC		0,6461 €	0,6979 €	0,5913 €	0,5737 €

### **3. EVOLUTION DU CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL**

La loi de décentralisation dite loi NOTRe impacte le périmètre ou simplement la liste de ses membres. En effet, les 4 communes membres de la Collectivité sont rattachées à l'Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI), la communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. La loi NOTRe confie à ces EPCI à fiscalité propre la compétence Eau de façon obligatoire à horizon 2020. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a pris en charge l'eau potable : en leur sein propre ou bien en adhérant au Syndicat.

En matière de gestion des ressources humaines, les décrets d'application de la loi de décembre 2015 sur les Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (PPCR) parus ou à venir imposent en 2017 à la Collectivité une refonte des grilles indiciaires, une cadence unique d'avancement d'échelon. Par ailleurs, le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) impose de remplacer le régime indemnitaire existant (il devra notamment prendre en compte la nature du poste occupé).

La Mise à jour du schéma directeur d'alimentation en eau du syndicat est en cours de réalisation. Il ne sera pas sans conséquence dans les années à venir sur l'organisation et le fonctionnement des ressources et usines, ainsi que sur les travaux à mettre en œuvre par la Collectivité.

De plus des schémas directeurs de distributions d'eau potable en sont en cours d'élaboration afin d'anticiper le développement urbain des communes et l'impact sur la gestion des réseaux de distribution d'eau potable.

L'année 2017 est marquée par la prise de la compétence eau de la commune de Vias par le Syndicat (3 compétences Production – Adduction et Distribution) et la prise de la compétence Eau par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sur son territoire.



## 4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRE

### 4.1. Analyse du compte administratif 2017

#### En Section d'Exploitation

Recettes de fonctionnement	6 984 073,52
Excédent reporté	945 366,85
Dépenses de fonctionnement	- 5 305 859,24
<b>Résultat section de fonctionnement</b>	<b>2 623 581,13</b>

#### En Section d'Investissement

Recettes d'Investissement	5 571 236,25
Déficit reporté	- 226 497,19
Dépenses réelles d'Investissement	- 7 501 109,48
<b>Résultat section d'Investissement</b>	<b>- 2 156 370,42</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE</b>	<b>+ 467 210,71</b>

La vue d'ensemble du compte administratif en tenant compte des reports de de l'année 2017, fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 467 210,71 €.

### 4.2. Orientations Budgétaires de l'année 2018

Le montant des projets à engager sur l'année 2018 représente un montant d'investissement 12,4 M€ TTC

LES PROJETS	COUTS K€	SUBV. K€
Forages Pignan Florensac Montagnac Vias	1 030	240
Travaux Conventions groupement commande - Vias St jean	920	125
Travaux Divers	82	
Marché à Bons de commandes	4 300	580
Etudes - fabrègueses 2 Vias Montagnac	911	
Débimètres	1 200	600
Passe Poissons	120	190
Réhabilitation réservoirs	1 600	
Schémas directeurs - SIG - PIV	260	104
Siphons de Sète	1 600	920
PIV - contrôle d'accès	70	
Usine de Dessalement	50	
Aménagement terrains privés	300	
<b>TOTAL DES PROJETS</b>	<b>12 443</b>	<b>2 759</b>

#### 4.3. Aménagement du réseau à moyen terme pour une enveloppe prévisionnelle de 48,7 M€.

LES PROJETS (2019 à 2023)	COUTS K€
Evitement de Florensac	6 000
Cournonsec Surpresseur	1 000
Sécurisation de Montagnac	5 000
Réhabilitation réservoirs	3 000
Vias sécurisation	8 500
Forages des PESQUIERS	1 700
Ø1000 Issanka Balaruc	8 500
Marché à Bons de commandes	15 000
<b>TOTAL DES PROJETS</b>	<b>48 700</b>

#### 4.4. Orientation pour le Budget de 2018

##### Section Exploitation

Charges à caractère Général	450	Excédent reporté	460
Personnel	320	Excédent Vias	100
Gestion courante	70	Ventes	4 700
Intérêts	1 300	Participations	1 900
Amortissements	3 100	Fonds de soutien	470
Charges exceptionnelles BRL	500	Quote part de Sub	60
Virement investissement	1 890		
<b>Total</b>	<b>7 630</b>		<b>7 630</b>

##### Section Investissement

Déficit à combler n-1	2 150	Excédents reportés ou réserves	2 150
Quote part de Sub	60	Amortissements	3 100
Remb emprunts	1 800	Autofinancement (vir. expl.)	1 890
Terrains agenc	570	TVA	2 178
Investissements	12 500	Subventions	3 150
		Emprunts, avances	4 612
<b>Total</b>	<b>17 080</b>	<b>Total</b>	<b>17 080</b>

## 4.5. Flux de Trésorerie pour l'année 2018

**Épargne brute** : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie « Appelée aussi "autofinancement brut". L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne brute est impactée, en 2018, par

- En dépense :
  - la participation du Syndicat au projet de BRL – AQUA DOMITIA (500 000 €)
  - La redevance prélèvement de l'Agence de l'eau pour la commune de Vias de 2016 – (174 750 €)
- En recettes, le transfert de l'excédent de Vias. L'excédent transféré vient compenser les travaux engagés par la commune (100 000 €). La dernière échéance sera en 2021.

**Épargne nette** : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de la dette. **Elle mesure l'épargne disponible pour les investissements après financement des remboursements de dette.** Elle traduit l'équilibre : RRF-DRF>Capital dette à rembourser

### L'autofinancement

Il doit couvrir le remboursement du capital de la dette et permettre de faire des investissements sans emprunt.

Une bonne gestion nécessite un flux de trésorerie généré par l'exercice qui couvre le capital de la dette (1 800 000 € au minimum soit RRF - DRF).

**Cet objectif est atteint, mais il faut être vigilant pour les années à venir.**

De plus, il existe d'autres recettes pour rembourser les emprunts et investir (le remboursement de TVA, les subventions).

<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	+	7 170
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	-	2 640
<hr/>		
<b>Flux de trésorerie</b>		4 530
<b>Flux de trésorerie</b>	+	4 530
<b>Capital de la dette à rembourser</b>	-	1 800
<hr/>		
<b>Autofinancement Net</b>		2 730

Si on tient compte de la participation de BRL et du transfert de l'excédent de la Commune de VIAS, l'autofinancement net est de 2 730 000 €

Pour les années à venir le Syndicat a pour objectif d'investir 3 000 000 € par an dans son marché à bons de commande travaux, et ce, afin de viser un rendement de réseaux dans les communes de 75% minimum.

Le Prix de l'eau sera nécessairement ajusté pour le financement des travaux de renouvellement mais aussi pour les travaux préconisés par son schéma directeur afin de répondre aux besoins futurs.